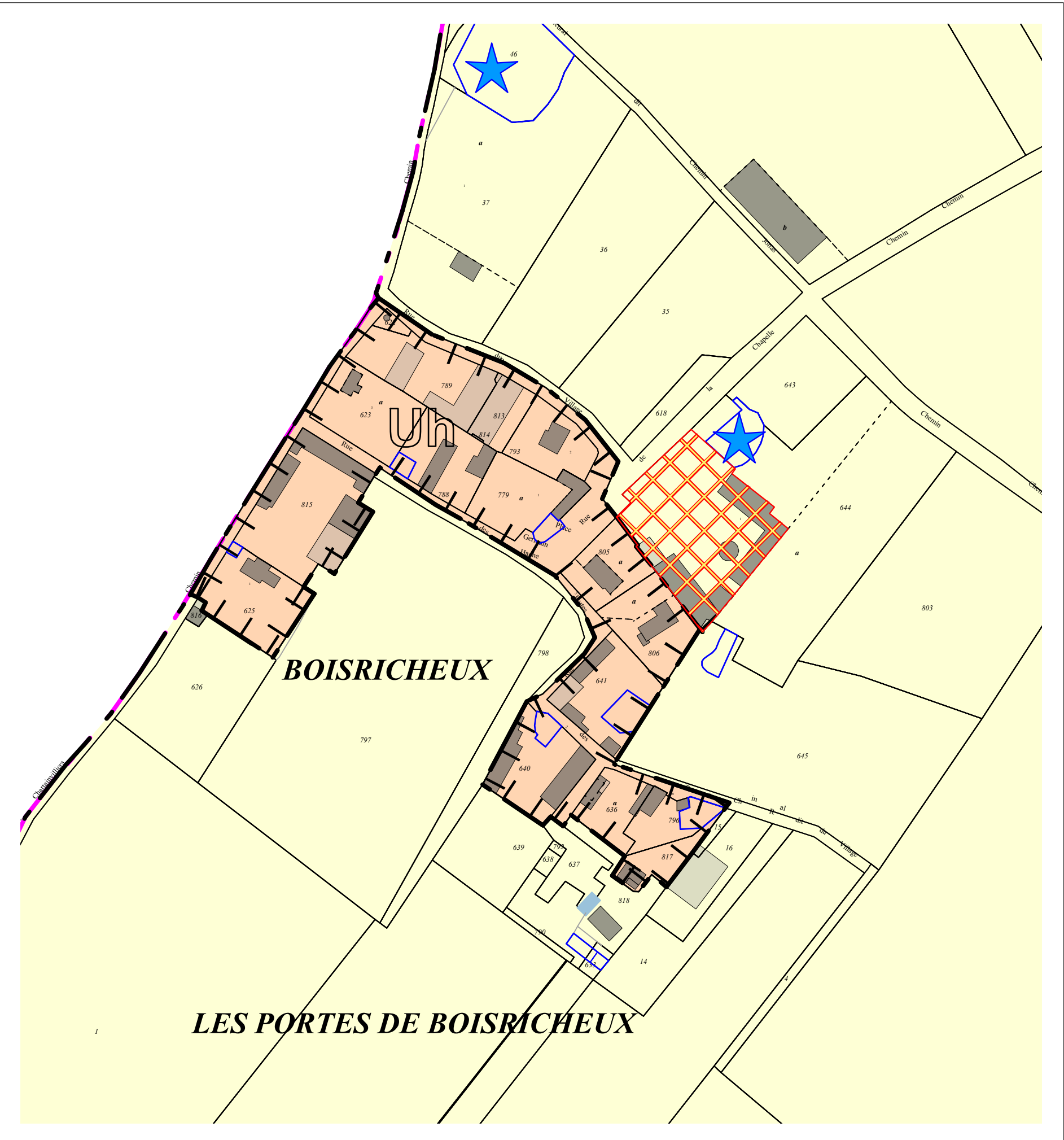
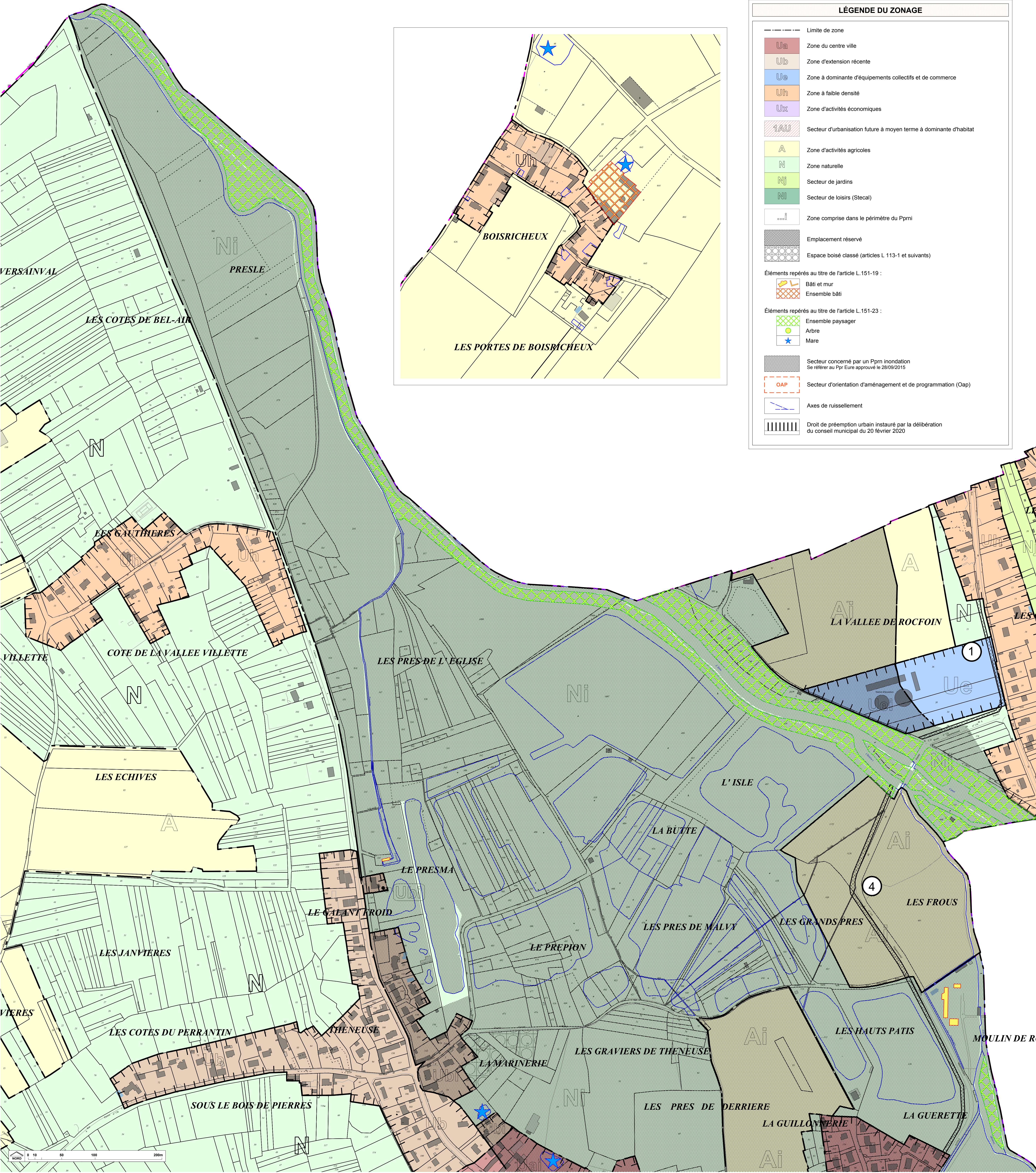




LÉGENDE DU ZONAGE

Ua

Zone du centre ville

Ub

Zone d'extension récente

Ue

Zone à dominante d'équipements collectifs et de commerce

Uh

Zone à faible densité

Ux

Zone d'activités économiques

1AU

Secteur d'urbanisation future à moyen terme à dominante d'habitat

A

Zone d'activités agricoles

N

Zone naturelle

Nj

Secteur de jardins

Ni

Secteur de loisirs (Stecal)

Zone comprise dans le périmètre du Ppmi

Emplacement réservé

Espace boisé classé (articles L 113-1 et suivants)

Éléments repérés au titre de l'article L.151-19 :

Bâti et mur

Ensemble bâti

Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :

Ensemble paysager

Arbre

Mare

Secteur concerné par un Ppmi inondation
Se référer au Ppr Eure approuvé le 28/09/2015

OAP

Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (Oap)

Axes de ruissellement

Droit de préemption urbain instauré par la délibération
du conseil municipal du 20 février 2020

Liste des emplacements réservés		Superficie approximative	Bénéficiaire
n°	Désignation		
1.	Élargissement de la voie - Chemin piétonnier	1309 m2	Commune
2.	Accessibilité à la zone	1317 m2	Commune
3.	Accessibilité à la zone	425 m2	Commune
4.	Élargissement de la D116.4	3248 m2	Commune
5.	Voie nouvelle	1 150 m2	Commune
6.	Accès à la future zone à urbaniser	113 m2	Commune
7.	Aménagement d'une circulation douce	1845 m2	Commune

Pierres

Vivre en vallée de l'Eure

Communauté de communes des Portes Euréliennes
d'Ile-de-France, commune de

Pierres

Plan local d'urbanisme

Pas approuvé le 7 juillet 1993, modifié le 29 mars 1999, le 29 avril 2002, révision
simplifiée approuvée le 22 mars 2004
Plu prescrit le 30 juin 2003, approuvé le 29 novembre 2007
1ère modification approuvée le 2 juillet 2009
2e modification approuvée le 19 octobre 2017
Prescription de la révision du Plu le 27 janvier 2015
Projet de Plu arrêté le 27 juin 2019
Projet de Plu approuvé le 20 février 2020

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil
communal/aire du
20 février 2020
approuvant le plan local
d'urbanisme de la
commune de Pierres
Le président,
Stéphane Lemoine

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

plan de zonage du bourg (nord) et des hameaux

g

g

Date :
9 janvier 2020

Phase :
Approbation

Echelle :
1 / 2 000

Plaque n°
4.4

Mairie de Pierres, place Jean-Moulin (28130)
Tél : 02 37 27 66 50 / fax : 02 37 23 13 62 / courriel : mairie@mairie-pierres.fr
agence Gilson & associés Sas, urbanisme et paysage
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com